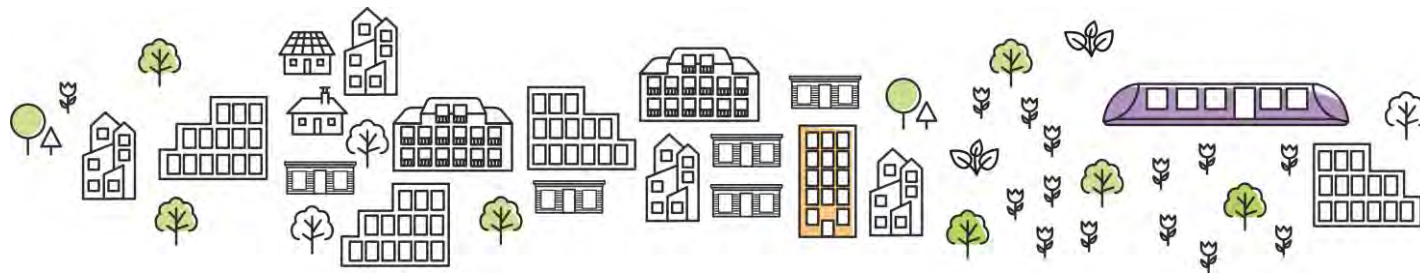


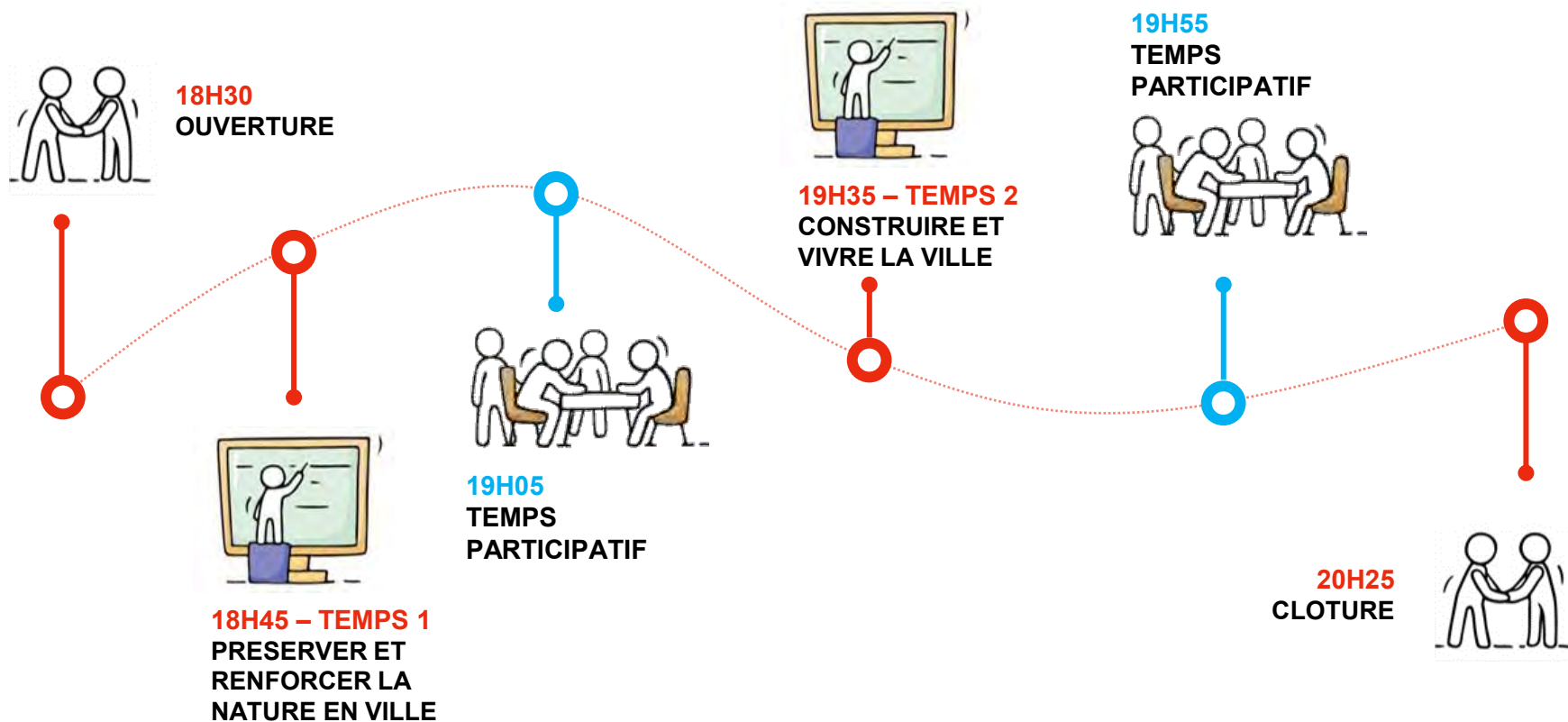
PLAN LOCAL D'URBANISME

11^e modification du PLU

Atelier participatif – 19 mai 2021



Déroulé de la réunion



Qu'est-ce qu'un PLU ?



Le PLU concerne tout le monde !

- C'est un document d'urbanisme à la fois stratégique et réglementaire.
- C'est un outil de planification urbaine.
- Pour développer un cadre de vie adapté à tous les citoyens.

Le PLU, à quoi sert-il ?

Il organise le territoire en veillant aux grands équilibres.

→ Il contribue à la **préservation et à la répartition des espaces de nature**

→ Il fixe **l'offre en logements** et veille à sa **bonne répartition sur le territoire**

→ Il participe **au maintien de l'emploi**

→ Il définit **la localisation des équipements nécessaires**

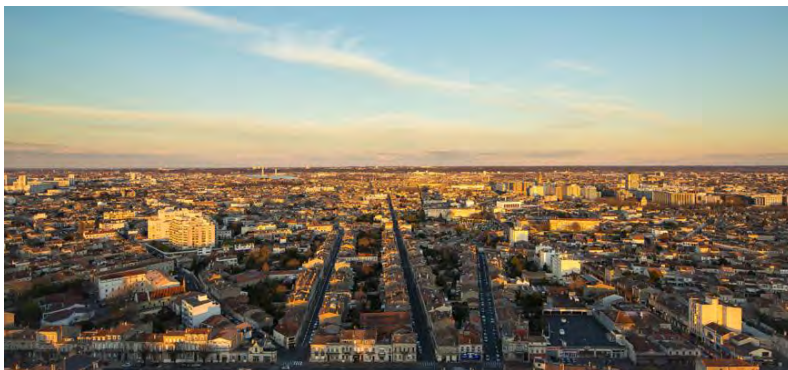
→ Il veille à **la bonne répartition des transports** sur le territoire

IL PEUT NOTAMMENT AGIR SUR :

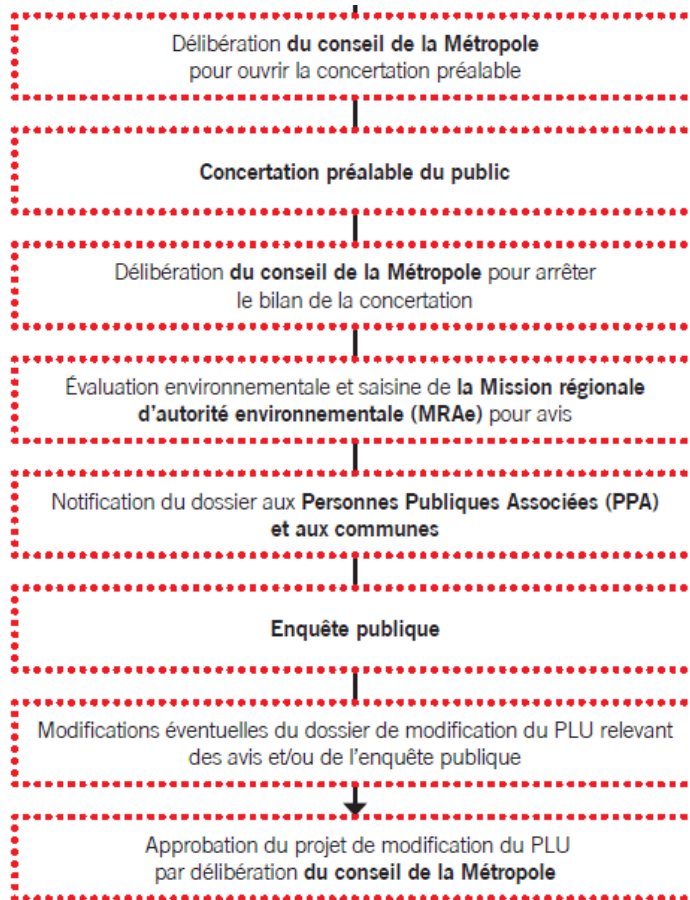
- La localisation ou l'interdiction de certains types de construction ou d'activité dans des secteurs,
- Le volume des bâtiments (hauteurs, distances...).
- La préservation des paysages et de la biodiversité

MAIS IL NE PEUT PAS :

- Prescrire des matériaux ou des couleurs précises,
- Réglementer l'aménagement intérieur des bâtiments et leurs surfaces,
- Réglementer sur le domaine public,
- Réglementer les productions agricoles.



La procédure de modification du PLU



Elle permet d'ajuster le document mais ne modifie pas le projet de territoire.

Obligatoire sur les orientations du projet depuis la loi ASAP (Accélération et simplification de l'action publique) de décembre 2020

Elle porte sur les points précis dont une évolution est proposée dans le dossier d'enquête publique

La procédure de modification du PLU

Que peut-on faire en procédure de modification ?

La procédure de Modification peut être utilisée :

- à condition de respecter les orientations du PADD ;
- pour majorer les possibilités de construction dans une zone ;
- pour diminuer les possibilités de construction d'une zone ;
- pour réduire une zone urbaine (U) ou à urbaniser (AU) ;
- pour ouvrir à l'urbanisation une zone AU de moins de 9 ans ;
- pour protéger des espaces.

La procédure de Modification ne peut pas être utilisée :

- pour changer les orientations du PADD (Projet d'Aménagement de et Développement Durable) ;
- pour réduire un EBC (Espace Boisé Classé) ;
- pour réduire une zone agricole (A) ;
- pour réduire une zone naturelle et forestière (N) ;
- pour réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ;
- dans le cas d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

La procédure de modification du PLU

Pourquoi modifier le PLU 3.1 ?



- > **Pour renforcer** les outils réglementaires dans le respect des objectifs du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).
- > **En vue de faciliter :**
 - l'adaptation au changement climatique,
 - l'accompagnement des transitions écologique et énergétique.
- > **Veiller à maintenir** une offre de logements adaptée aux besoins du territoire et accessible à tous.



Questions / Réponses

Les thématiques à enjeux pour le PLU

Dans le contexte de changement climatique,

Préserver et renforcer la
nature en ville



Construire et vivre la ville



Les thématiques à enjeux pour le PLU

Dans le contexte de changement climatique,

Préserver et renforcer la
nature en ville

Construire et vivre la ville



2 temps participatifs



En sous-groupe,
des échanges via les outils Teams et Klaxoon





Préserver et renforcer la nature en ville

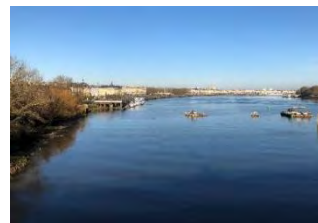
Dans le contexte de
changement climatique

Les thématiques à enjeux pour le PLU

Préserver et renforcer la nature en ville

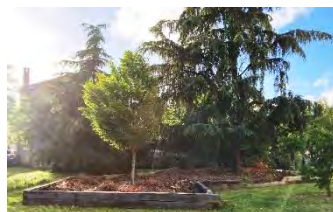


La structure paysagère,
naturelle et agricole



Préserver et renforcer la nature en ville

La nature en ville



Les thématiques à enjeux pour le PLU

Préserver et renforcer la nature en ville

LES OBJECTIFS DE LA 11^e MODIFICATION :

Dans une logique d'adaptation au changement climatique, l'enjeu est de gérer durablement les ressources naturelles et agricoles du territoire :

- Conforter la préservation des espaces agricoles et naturels
- Renforcer la protection de la biodiversité au sein des trames vertes et bleues
- Accentuer la présence de la nature en ville et favoriser les îlots de fraîcheur
- Gérer de façon économe et responsable l'eau sous toutes ses formes
- S'adapter au changement climatique : prendre en compte les risques (inondation, éboulement...)



Le temps participatif

Préserver et renforcer la nature en ville



PRESERVER ET RENFORCER LA NATURE EN VILLE

Pour préserver et développer les espaces de nature, il faut...

Les espaces de nature, ça sert à...

Pour protéger la biodiversité, il faut...

L'agile pour la nature, ça...

Je clique pour générer un post-it

Idée

Je partage ma contribution

J'écris ma contribution

deposer imprimer

ETAPE 1 : Transfert dans une salle visio en sous-groupe

ETAPE 2 : Lien à cliquer dans la "conversation" du sous-groupe



Comment construire et vivre la ville

Dans le contexte de
changement climatique

Les thématiques à enjeux pour le PLU

Comment construire et vivre la ville



Développer la ville sur elle-même pour :

- Limiter l'étalement urbain et préserver l'espace,
- Un accès rapide aux équipements, aux services, à l'emploi, à la nature,
- Pour limiter les déplacements,
- Et construire autrement,

Les thématiques à enjeux pour le PLU

Comment construire et vivre la ville

LES OBJECTIFS DE LA 11^e MODIFICATION :

- Donner la possibilité au plus grand nombre de se loger au plus près des équipements, des services et des lieux d'emplois



- Favoriser :
 - les énergies renouvelables,
 - les mobilités actives,
 - la valorisation des déchets



- Construire des bâtiments respectueux de l'environnement et améliorer le parc existant



Le temps participatif

Comment construire et vivre la ville



COMMENT CONSTRUIRE ET VIVRE LA VILLE

Pour qui concevoir la ville ?

Quels habitants pour la métropole ? (équilibre entre jeunes/séniors, célibataires/familles, étudiants/actifs/retraités...)	Quels usagers de la métropole ? (travailleurs, consommateurs, visiteurs...)
---	--

Concevoir la ville de demain

Quelles constructions ? Quelle architecture ? Quelle densité ? Comment limiter les îlots de chaleur ?	Quelle mobilité ? Quelle gestion des déchets ? Quels types de logement ?
--	--

Quels équilibres et mixités d'usages pour la ville ?

→ équilibre entre habitats, services, équipements, activités économiques, aménagements des espaces publics	→ équilibre entre espaces "pleins et vides"
--	---

Je clique pour générer un post-it

Je partage ma contribution

J'écris ma contribution

ETAPE 1 : Transfert dans une salle visio en sous-groupe

ETAPE 2 : Lien à cliquer dans la "conversation" du sous-groupe



Je participe !

Le dossier de concertation

Le fascicule pédagogique

Les registres papier et numérique

Un questionnaire thématique

*Comment préserver et renforcer la nature en ville
Comment construire et vivre la ville*



A Bordeaux Métropole, en mairie dans les
28 communes ou sur le site internet :

www.participation.bordeaux-metropole.fr

Les courriers libre-réponse



A l'adresse :

Bordeaux Métropole

Direction Urbanisme - Service planification

Libre réponse 47774

33801 Bordeaux Cedex

PLU^{3.1}

PLAN LOCAL D'URBANISME



BORDEAUX
MÉTROPOLE